



Réductions sur les tarifs des ateliers 2022-2023

Modulation selon le Quotient Familial (sauf atelier à tarif unique)

Plein tarif QF supérieur ou égal à 1251

10 % pour un QF entre 1001 et 1250

20 % pour un QF entre 751 et 1000

30 % pour un QF entre 501 et 750

40 % pour un QF entre 0 et 500

Réduction étudiant et -25 ans non imposable (sauf atelier à tarif unique)

Réduction de 30 %

Réduction plusieurs ateliers ou autre membre du foyer

Réduction de 10 % accordée sur l'activité la moins chère.

Attention, les réductions ne sont pas cumulables.

La réduction la plus avantageuse est appliquée à l'adhérent.

Réduction accordée sur présentation d'un justificatif.